



Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées

Draguignan, le 9 juillet 2020

Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance d'installation du nouveau Conseil d'agglomération qui aura lieu :

JEUDI 16 JUILLET 2020 A 18 H 00
(ACCUEIL A PARTIR DE 17H15)

Conseil Départemental - Salle Édouard Soldani
à DRAGUIGNAN (83 300)

à l'effet de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, joint au présent dossier.

En raison du contexte sanitaire actuel et du nombre d'éléments à vous remettre en amont de la séance d'installation, nous vous informons des mesures suivantes :

- **L'accueil est prévu dès 17h15**, afin d'avoir le temps nécessaire pour vous présenter, émarger et vous rendre dans l'enceinte de la salle.
- Au regard de la configuration de la salle et afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, **le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la salle Soldani** (la Communauté d'agglomération en mettra à disposition à l'entrée de la salle, ainsi que du gel hydro-alcoolique).
- L'ordre du jour de la séance d'installation du nouveau Conseil d'agglomération étant principalement consacré aux élections du nouvel Exécutif dans son ensemble (Président, Vice-Présidents, Membres du Bureau) au scrutin secret, il est proposé **de recourir à l'utilisation de boîtiers de vote électronique, tant dans un souci de sécurité sanitaire que de gain de temps**, au regard du nombre d'élections programmé.
- Conformément à l'article 9 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020, **l'accès au public dans la salle Soldani est restreint au nombre de places assises (40 places)**. Le port du masque est également obligatoire pour le public.

Toutefois, afin de satisfaire au caractère public de la séance, **la séance sera retransmise en direct sur Facebook** (sur la page Dracenie Provence Verdon agglomération).

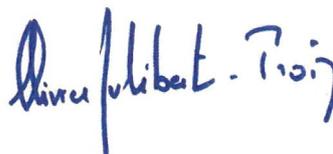
- En application de l'article 3 de la loi précitée du 22 juin 2020, **un conseiller communautaire peut exceptionnellement être porteur de deux pouvoirs**. Votre procuration, jointe au présent dossier, doit être envoyée par mail au moins 24h avant le jour du Conseil d'agglomération à l'adresse suivante : assemblees@dracenie.com

Enfin, je vous précise qu'à l'issue de la séance d'installation, une collation sera proposée aux nouveaux membres de l'Assemblée, dans les jardins de la Sous-Préfecture.

Une photographie du nouveau Conseil d'agglomération sera réalisée à cette occasion.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Olivier AUDIBERT-TROIN



Président
Ancien Député du Var

Pièce jointe : Dossier du Conseil d'agglomération du 16 juillet 2020